Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 122 (1996)
Heft: 6

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Section neuchâteloise

Candidatures

M. *Thierry de Pourtalès*, architecte diplômé EPFL (Parrains: MM. Jean-Lou Rivier et Michel Tanner)

M. *Fabien Coquillat*, architecte EA Versailles (Parrains: MM. Eric Repele et Michel Tanner)

Nous rappelons à nos membres que, conformément à l'article 7 des statuts de la section, ils ont la possibilité de faire une opposition motivée, *par avis écrit au comité de la section, dans un délai de 15 jours.*

Passé ce délai, les candidatures ci-dessus seront transmises au Comité central de la SIA à Zurich.

SIA vaudoise

Candidatures

M. *Jean-Luc Andenmatten*, ingénieur du génie rural et géomètre, dipl. EPFL en 1981 (Parrains: MM. Armand Rudaz et Bernard Delacrétaz)

M. *Andreas Bassetti*, ingénieur civil, dipl. EPFL en 1995 (Parrains: MM. Manfred Hirt et Simon F. Bailey)

M. *Daniel Collomb*, ingénieur civil, dipl. EPFL en 1986 (Parrains: MM. Michel Mercier et Pierre Epars)

M. *Jérôme Zufferey*, architecte dipl. EPFL en 1995 (Parrains: Mme Catherine Bender et M. Augustin Michaud)

Nous rappelons à nos membres que conformément à l'article 10 des statuts de la SIA vaudoise, ils ont la possibilité de faire une opposition motivée *par écrit au Comité de la SIA vaudoise, dans un délai de quinze jours.*

Passé ce délai, les candidatures ci-dessus seront transmises au Comité central.

Prix SIA 1996

Pour une construction compatible avec un développement durable

En raison de la longévité des objets bâtis et de l'importance des ressources naturelles, énergétiques et matérielles investies dans leur réalisation, l'environnement construit influence notre cadre de vie de manière décisive. Or dans un espace de plus en plus encombré, il est devenu essentiel de privilégier des principes de construction répondant globalement aux exigences d'un développement durable. Cela suppose une approche de la construction qui englobe toute la durée de vie d'un ouvrage, ainsi qu'une conception architecturale à même de concilier impératifs écologiques et intérêts économiques. Avec les maîtres d'ouvrages, les ingénieurs et les architectes sont au premier chef concernés par ces défis.

Consciente de sa mission en tant qu'association professionnelle, la SIA veut activement encourager une conception de la construction compatible avec les exigences d'un développement durable. Par l'attribution du Prix SIA, elle souhaite honorer des pionniers issus de ses propres rangs et dont les travaux comptent déjà au nombre des réalisations exemplaires d'une telle approche, tout en assurant la promotion des objets ainsi distingués auprès des spécialistes et du public. Dans cette optique, le « Prix de l'énergie SIA », attribué quatre fois entre 1986 et 1992 à des réalisations ménageant les ressources énergétiques, a été redéfini pour récompenser des solutions concourant globalement à une conception durable dans la construction. La distinction officielle est à la fois destinée à encourager la poursuite des efforts déployés dans ce sens et à montrer la voie à suivre aux maîtres d'ouvrages et aux professionnels.

Une conception écologiquement fondée et reflétant la recherche d'un développement durable pour la construction – y compris en ce qui concerne les critères d'exploitation – peut être le fruit d'approches diverses faisant appel à des moyens variés. Des solutions exemplaires peuvent être de nature tout à fait novatrice, mais peuvent également reposer sur une application et une interaction particulièrement judicieuses de techniques connues ne remettant pas en question la conception architecturale d'un objet. Une attention particulière sera donc accordée aux solutions qui se distinguent par un large respect de l'environnement, une exploitation raisonnée des ressources, une faible consommation d'énergie – tant lors de la construction que dans leur phase d'exploitation –, et dont la conception a également intégré le futur démantèlement ou les possibles réaffectations. L'appel de projets pour l'attribution de cette distinction SIA s'adresse aussi bien à des équipes de concepteurs qu'à des maîtres d'ouvrages. Afin de réduire le volume des envois requis, le jugement se déroulera en deux étapes: la première constituera une présélection, à l'issue de laquelle un complément de documentation sera demandé aux responsables des objets retenus pour le jugement final.

Ouverture

1. La Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA) lance un « Prix SIA » de la *qualité durable dans la construction*.
2. La SIA appelle maîtres d'ouvrages et équipes de projet à lui soumettre des objets exemplaires par leur respect de l'environnement et leur intégration des exigences relatives à un développement durable. L'édition 1996 du Prix s'adresse en particulier à des projets de *transformation*, de *réaffectation* et

de *rénovation* qui ont déjà été réalisés ou sont en cours d'exécution. Le jury se réserve en outre le droit d'inviter lui-même des maîtres d'ouvrages et des concepteurs dont les projets sont connus à soumettre un dossier.

3. Les objets proposés seront évalués selon des critères découlant des objectifs définis ci-dessus, soit du point de vue de leur valeur écologique, de leur bilan énergétique et de la mise en oeuvre des matériaux qui les composent. La volonté de respecter l'environnement doit apparaître comme une priorité ayant dicté les modes d'exécution et d'exploitation de l'ouvrage. Les solutions retenues doivent s'harmoniser avec la conception architecturale de l'objet et s'appliquer à sa durée de vie globale. Enfin, la gestion des coûts doit être assurée et la qualité de l'exploitation garantie.
4. L'attribution de la distinction donnera lieu à une appréciation publique des réalisations primées, qui feront l'objet d'une plaquette. Il est en outre prévu de donner une large publicité au Prix SIA et à ses lauréats. Une somme de 30 000 francs est à la disposition du jury pour l'attribution de deux à quatre prix sans distinctions de rang.
5. Le jugement se déroulera en deux étapes:
   5.1 Pour la première étape, les candidats désireux de soumettre un projet devront présenter les documents suivants:
   - un bref descriptif du concept à la base du projet, avec des précisions concernant la consommation énergétique, les aspects écologiques traités et, éventuellement, les expériences résultant de l'exploitation de l'ouvrage et de ses installations techniques;
   - les plans et illustrations nécessaires à la présentation de l'objet (plans n'excédant pas le format A3, pliés au format A4), le dossier complet ne devant pas dépasser un volume de huit pages A4;
   - un résumé succinct du financement et des frais d'exploitation relatifs à l'objet présenté.

   5.2 Pour la seconde étape du jugement, les candidats dont les travaux auront été retenus pourront se voir réclamer des documents complémentaires qui sont en règle générale à disposition ou peuvent être produits à peu de frais.
6. Le jury se réserve le droit de visiter les ouvrages en compétition et de se procurer, le cas échéant, un complément de documentation.
7. Les dossiers seront rendus à leurs propriétaires après la remise du Prix.
8. Les décisions du jury sont définitives et inattaquables. Le recours est exclu.

Composition du jury
- Hans-Peter Jost, arch. SIA, Berne (président)
- Hanspeter Eicher, ing. SIA, Liestal
- Niklaus Kobler, prof., arch. SIA, Karlsruhe/Lausanne
- Hans-Jürg Leibundgut, ing. SIA, Zurich
- Rolf Lüthi, arch. SIA, Regensberg
- Charlotte Rey, arch. SIA, Oberdorf, Commission SIA du cycle des matériaux
- Hans-Ulrich Scherrer, ing. SIA, Uerikon, Commission SIA pour les problèmes d'énergie
- Jutta Schwarz, lic. ès sc. écon., Zurich
- Roland Stulz, arch. SIA, Zurich, président de la Commission SIA pour les problèmes d'énergie
- Doris Wälchli, arch. SIA, Lausanne

Secrétariat
- Klaus Fischli, arch. SIA, secrétariat général SIA, Zurich

Calendrier
- Reddition de la documentation pour la première étape du jugement: 30 avril 1996
- Jugement final et remise de la distinction: fin 1996

Note de lecture

La pathologie des étanchéités

Bien que les données techniques dont nous disposons demeurent très lacunaires, il est établi que la technologie des toitures plates remonte à la plus haute Antiquité.

Sous nos climats, les premières toitures plates ne datent que d'un siècle environ. Or, l'évolution constante des techniques et des règles de l'art appliquées à ce type de construction a souvent été à l'origine de « défauts », que l'ouvrage de R. Dournow présente de façon très explicite. Il évoque notamment l'importance de respecter la pente, de prévoir des écoulements suffisants et de bien choisir le système et les matériaux mis en oeuvre. En optant pour le système optimal, réalisé avec des matériaux de qualité, on écarte en effet le problème des eaux pluviales qui ne peuvent s'écouler et des quantités d'eau qui s'infiltrent sous les seuils et les remontées. Il est également important de savoir que la « toiture verte » – extensive ou intensive – constitue l'une des solutions les plus écologiques qui soit. Enfin, le problème de la carbonatation des surfaces de béton, qui n'est pas lié aux toitures, est aussi commenté.

Signalons encore l'abondante illustration photographique qui fait de ce document aisément accessible un ouvrage de référence.

ROLAND DOURNOW: « La pathologie des étanchéités », GER (Groupement des étancheurs romands) / Surtex Editeurs, 1995

Fin de la partie rédactionnelle